

## Note n° 47 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 20 juillet 2018

### Réunion du Groupe des neuf

Les neuf organisations de retraité-e-s se sont réunies le 2 juillet, essentiellement pour décider des prochaines mobilisations.

**Elles ont décidé un plan d'actions qui reprend les idées diverses émises par les organisations :**

- Du 17 au 28 septembre : organisation de **réunions locales publiques**, décentralisées, pour informer les retraité-e-s de l'existant et débattre de ce qui les attend : les menaces d'un nouveau blocage des pensions, notre action sur la CSG, les enjeux du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2019, l'avenir des pensions de réversion et des retraites, etc. Ces réunions seront l'occasion de faire le point avec les rencontres avec les parlementaires locaux et de désigner les délégué-e-s qui représenteront les retraité-e-s le 3 octobre.
- Le 3 octobre : accueil et discussions avec les délégations locales à la Bourse du travail à Paris, puis **remise collective des pétitions** au président du groupe LRM de l'Assemblée nationale par les délégués des régions. Les autres groupes politiques seront informés de notre présence à l'Assemblée.
- Probablement le 9 octobre : **manifestation nationale décentralisée**, la date pourra bouger selon les décisions des confédérations pour l'action interprofessionnelle de rentrée.

**PLFSS** : pour ce projet de loi de financement de la sécurité sociale qui sera discuté début octobre, les 9 demandent aux groupes parlementaires d'y intégrer **une loi rectificative sur la CSG**, de prendre en compte les propositions et positions que nous enverrons aux présidents des groupes parlementaires.

**Pensions de réversion** : une première discussion montre qu'une position commune des 9 sur le maintien et l'amélioration des réversions est possible. Cette position va être précisée et envoyée à la presse.

**Pouvoir d'achat** : la CSG et la demande de loi rectificative ne représentent qu'une partie de la perte de pouvoir d'achat. Solidaires est chargée de proposer un **tract** sur la paupérisation des retraité-e-s, les pertes actuelles, les risques à venir, le décrochement du niveau de vie par rapport aux salarié-e-s, etc.



### CSG non compensée par la taxe d'habitation

Face à la colère des personnes retraitées, le gouvernement, le ministre de l'Action et des Comptes publics et le Président Macron en personne ont menti en affirmant : « l'augmentation de la CSG sera largement compensée en octobre 2018 par la baisse de la taxe d'habitation ». Le rapporteur général du Budget, Joël Giraud, par ailleurs député LRM, vient de dévoiler en commission des Finances son rapport sur l'application des mesures fiscales.

**Pour les 7 millions de personnes** en retraite qui ont subi l'augmentation de 25 % de leur CSG dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la « compensation » de la baisse de la taxe d'habitation ne viendra que progressivement, et pas pour tout le monde :

- **En 2018, plus de 91 %** des retraité-e-s (6,4 millions) perdront en moyenne 380 € sur l'année.
- **En 2019, 63 %** (4,4 millions) continueront à perdre 400 € en moyenne sur l'année.
- **En 2020, 46 %** (3,2 millions) perdront toujours 500 € en moyenne sur l'année.

**Ce nombre important de perdants** incite le rapporteur général du Budget à préciser : « à travers ces données, je souhaite montrer qu'il y a des correctifs à faire ». D'autres députés LRM argumentent pour ne rien changer : « seuls les plus aisé-e-s perdent du pouvoir d'achat », « ils bénéficieront de la suppression totale de la taxe d'habitation pour tout le monde en 2021 ».

**La mobilisation des 9 organisations de retraité-e-s a déjà imposé** d'exonérer 100 000 personnes de l'augmentation de la CSG. **C'est le moment d'insister pour obtenir davantage, pour supprimer cette augmentation !**

## Personnes âgées maltraitées

« Exclusion collective, maltraitance latente et non assumée, dénégation collective du vieillissement, ghettoïsation... » **Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ne mâche pas ses mots** dans son avis de 68 pages sur la façon dont les personnes âgées sont considérées et prises en charge.

**Pour les Ehpad**, il précise que « la concentration des personnes âgées entre elles, dans des établissements dits d'hébergement » vise « de façon louable » à sécuriser et accompagner ces personnes vulnérables, mais que cette concentration constitue une « institutionnalisation forcée, une ghettoïsation » et pose « de véritables problèmes éthiques, notamment en termes de respect dû aux personnes ». De plus, les résidents doivent « payer cher » pour vivre dans un lieu qu'ils n'ont souvent pas choisi, qui les isole, et dans lequel « les professionnels font du mieux qu'ils peuvent avec des moyens qu'ils n'ont parfois pas, la pénurie de personnels et de rationalisation des soins, renforce le sentiment de solitude des résidents ».

**Pire, ces personnes âgées en Ehpad**, soit « s'adaptent bon an mal an à l'institution » et se considèrent comme « une charge » et « en trop », soit ne se résignent pas, développent une « dépression réactionnelle et se laissent mourir ou se font mourir du fait d'un sentiment d'indignité ». Le comité interroge sur « le fait de réduire l'espace d'une personne âgée à celui d'une cellule monacale, de concentrer les personnes âgées entre elles et dans un même lieu, sur le respect du souhait de lieu de vie, de l'inclusion des personnes âgées dans le tissu social, dans la diversité des âges et des personnes consubstantielles à la définition d'une société ».

**Le maintien à domicile** est souvent « difficile, voire impossible » à cause du manque de soutien des aidants et de la dévalorisation des professions du maintien à domicile.

**Le comité d'éthique dénonce** le manque de moyens et « l'exclusion sociale de fait », la « ségrégation » selon l'âge, « l'âgisme » de notre société, « d'autant plus dangereux qu'il est rarement conscient », ce qui conduit à examiner au travers de ses vêtements la personne âgée mettant trop de temps à se déshabiller, « à la méconnaissance de signes cliniques qui auraient pu permettre la reconnaissance en temps utile de pathologies majeures ».

**Il avance des propositions** très concrètes, voire techniques, pour améliorer la situation. Il s'interroge sur la possibilité de penser le développement d'« Ehpad hors de l'Ehpad » sous forme d'un ou deux étages dans les immeubles nouvellement construits. Il estime qu'il faudrait, dès l'école, « penser l'aide aux plus vulnérables comme un devoir démocratique nécessaire ».

**Pour en savoir plus, puiser des arguments dans cet avis** : cliquer [ici](#).

## Mauvaise santé des retraité-e-s les plus pauvres

La DRESS, dans son bulletin Études et Résultats n° 1066 du 7 juin 2018, montre la dégradation de l'état de santé des plus pauvres. **Pour les personnes touchant le minimum vieillesse**, 47 % se perçoivent en mauvaise ou très mauvaise santé (« seulement » 15 % des plus de 60 ans), 70 % sont atteintes d'une maladie chronique (57 % des plus de 60 ans), 44 % subissent des limitations d'activité importantes (contre 16 %), 29 % sont en situation de détresse psychologique (contre 15 %), 14 % déclarent avoir renoncé, pour raisons financières, à des consultations de médecin au cours de l'année et 31 % à des soins dentaires (contre respectivement 3 % et 16 % pour les plus de 60 ans), car 16 % ne sont ni couvertes par une complémentaire santé, ni prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale au titre d'une affection de longue durée.

**Pour récupérer des arguments** : cliquer [ici](#).

## Digitalisation à la CNAV

**La feuille de route 2018-2022**, signée par les ministres Agnès Buzyn, Gérard Darmanin et la CNAV, veut augmenter la performance économique de la branche retraite, optimiser les coûts de gestion, notamment par de nouveaux services 100 % digitaux (demande de réversion, rachat de trimestres, rectification de carrière, demande unique de retraite en ligne tous régimes, ...) et l'augmentation des demandes de retraite effectuées en ligne (de 25 % en 2018 à 55 % en 2022).

**Pour en savoir plus**, lire le communiqué de presse [ici](#) et les 104 pages du texte intégral : [ici](#).

## Quel avenir des réserves des caisses de retraite ?

**Des caisses de retraite ont mis de l'argent de côté**, 165 milliards d'euros en tout. C'est le cas par exemple de l'Agirc-Arrco, qui a réduit fortement les pensions et mis de côté 71 milliards d'euros. La Banque de France a aussi sa réserve, et le fonds de réserve des retraites s'élève à 36 milliards.

Le Président Macron veut mettre en place sa promesse d'un régime universel de retraite, basé sur un système à points. Les réserves financières de certains régimes vont-elles être mises dans le pot commun ? Cela fait partie des discussions de fin d'année avec les organisations syndicales... et d'un sujet de mobilisation pour les personnes qui se sont privées pour alimenter leur caisse.

## Trop de social ?

Pour le ministre Darmanin, « il y a trop d'aides sociales » et pour le Président Macron, « ça coûte un pognon de dingue » ... mais le gouvernement affirme qu'il n'y aura pas de chasse aux minima sociaux. Il faut y voir le grand attachement de la population à notre système de protection sociale. Le baromètre annuel d'opinion de la Drees montre que le pourcentage de personnes critiques est passé de 25 % en 2011 à 18 % et seulement 14 % trouvent que le système de Sécu coûte trop cher à la société. « Faut-il maintenir le niveau des prestations ou le diminuer en échange d'une baisse d'impôts et de prestations ? », la réponse est nette, 81 % souhaite le maintien (au lieu de 63 % en 2012).